

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00355
Numéro SIREN : 403 701 840
Nom ou dénomination : 2FP

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/030635

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité)

Gérant Monsieur PATRICK BAJON

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

adresse ou dénomination: **CABINET LBIM & Associés**

adresse du siège: **35 rue Denfert Rochereau 69004 LYON**

Représentée par : **Mr Olivier MUNOS (gérant)**

numéro unique d'identification- (Siren): **523501542**

Signature



Désignation de l'entreprise : 2FP 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 20 BOULEVARD EUGENE DERUELLE Immeuble Le Britannia Allée D 69003 LYON 1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 0 3 7 0 1 8 4 0 0 0 0 6 4 Néant *

Exercice N clos le, 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1 |

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	10 741	8 130	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	29 180	29 180	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	58 835	45 507	
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	7 250	7 250	
TOTAL (II)		BJ	BK	106 006	53 637	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ	63 725	63 725
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	331 409	331 409	
		BZ	CA	10 227	10 227	
		CB	CC			
		CD	CE			
		CF	CG	259 365	259 365	
		CH	CI	5 163	5 163	
TOTAL (III)		CJ	CK	669 890	669 890	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	775 896	53 637	722 259

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an :

Clause de réserve de propriété : *

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise 2FP

Néant *

Exercice N

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....8.000...)	DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	160 801
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	92 314
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (II)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	140 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 840
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	190 571
	Dettes fiscales et sociales	DY	113 612
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	12 321
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	460 344
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	722 259
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	460 344	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Annexes 2022

PREAMBULE

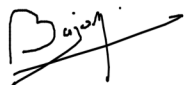
L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 722 258,92 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 92 314,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/04/2022 par le gérant.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. J. J.', with a long horizontal stroke extending to the right.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Suite à l'application des nouvelles règles concernant les actifs, amortissements dépréciations issues des règlements CRC 2002-10 et 2003-07 relatifs à la modification des règles d'amortissement et de dépréciation des immobilisations et 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation de ces actifs, des options sont à prendre et à mentionner dans l'annexe sur le traitement comptable des frais accessoires (droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes) et des charges financières relatifs aux éléments cités ci-dessous.

Il s'agit des :

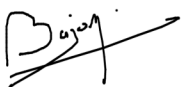
- immobilisations incorporelles,
- immobilisations corporelles,
- immobilisations financières et valeurs mobilières de placement,
- stocks.

Ces options (comptabilisation de la dépense en charges ou incorporation dans le coût de l'immobilisation) seront mentionnées si besoin dans les rubriques concernées.

Par ailleurs, des choix doivent également être opérés et mentionnés dans l'annexe sur le traitement comptable (comptabilisation en charges ou inscription à l'actif) des dépenses mentionnées ci-dessous :

- Frais de constitution, transformation et de premier établissement,
- Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- Frais de développement.

Ces options seront mentionnées si besoin dans les rubriques concernées.



Annexes 2022

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 29 180

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	29 180		29 180	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	29 180		29 180	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 106 006

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	75 303		35 382	39 921
Immobilisations corporelles	56 415	13 948	11 528	58 835
Immobilisations financières	7 475		225	7 250
TOTAL	139 193	13 948	47 135	106 006

Amortissements et provisions d'actif = 53 637

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	35 587	7 925	35 382	8 130
Immobilisations corporelles	56 415	620	11 528	45 507
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	92 002	8 545	46 910	53 637

Etat des créances = 354 049

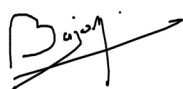
Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 250		7 250
Actif circulant & charges d'avance	346 799	346 799	
TOTAL	354 049	346 799	7 250

Produits à recevoir par postes du bilan = 92 596

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	90 315
Autres créances	2 281
Disponibilités	
TOTAL	92 596

Charges constatées d'avance = 5 163

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes 2022

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 8 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	16,00	8 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	16,00	8 000

Etat des dettes = 460 344

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	140 000	140 000		
Dettes financières diverses	3 840	3 840		
Fournisseurs	190 571	190 571		
Dettes fiscales & sociales	113 612	113 612		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 321	12 321		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	460 344	460 344		

Charges à payer par postes du bilan = 134 440

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	74 657
Dettes fiscales & sociales	59 783
Autres dettes	
TOTAL	134 440

2FP

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros

Siège social

20 Boulevard EUGENE DERUELLE
69003 LYON
R.C.S : 403 701 840

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2022**

Le 31/03/2022,
à 19h00mn,

Monsieur Patrick BAJON, détenant 249 parts sociales,
Madame Françoise BAJON, détenant 251 parts sociales,

Associés de la société **2FP**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Patrick BAJON, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître **un bénéfice de 92 314,43 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 92 314,43 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **92 314,43** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 17 314,43 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant brut de 75 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

	Catégorie 1
Eligible à l'abattement de 40%	75 000,00
Non éligible à abattement	

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire brut de 150,00 Euros.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques qui opteront pour le barème progressif, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Conformément aux dispositions de la Loi de finances, le montant brut des dividendes revenant à chaque associé sera réduit de 17,20 %, correspondant à la retenue à la source obligatoire des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle à ce prélèvement, etc...) outre l'impôt forfaitaire de 12,80 %.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Dates de clôture	Dividendes versés
31/12/2020	75 000
31/12/2019	0
31/12/2018	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés concernés par une convention, n'ont pas pris part au vote.

Résolution n° 4

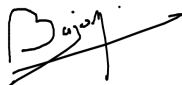
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. J. J.' with a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. J. J.' with a long horizontal stroke extending to the right.